

RÈGLEMENT DE L'ARDENNES MÉGA TRAIL



Dates :

Vendredi 28 juin 2024

Samedi 29 juin 2024

Article 1 : Descriptif des courses

L'Ardennes Méga Trail (AMT) est un Ultra-Trail, d'environ **85 km et 4000m de dénivelé positif**, se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés à l'Ultra-Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Le Roc La Tour (RLT) est un Trail, d'environ **49 km et 2100m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Le Saut Thibault (LST) est un Trail de courte distance à fort dénivelé, d'environ **26 km et 1 200m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail de courte distance** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Les Crêtes De Semoy (CDS) est un Trail découverte, d'environ **13 km et 500 m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers et chemins forestiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **préparés au trail découverte** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance et la capacité à courir en pleine nature.

Les parcours escarpés (Echelles, cordes, traversées de rivières, roches etc...) des courses ne permettent pas de transporter une Joëlette. L'utilisation d'une Joëlette mettrait en danger la personne transportée ainsi que les accompagnants.

Interdiction d'être accompagné, par un Pacers, un animal, un vélo, trottinette, une moto etc...

NOUVEAUTES 2024 :

SUPR'AMT : Cette année nous proposons aux coureurs qui auront franchi la ligne d'arrivée de l'AMT avant 19h00 de tenter d'être Finisher Supr'AMT. Pour cela ils devront parcourir 20 km et 1000m D+ supplémentaires (en 3 boucles) en moins de 4 heures. Voici votre challenge pour devenir un SUPR'AMT Triler.

AMT Kids : 3 courses destinées aux jeunes.

Cette animation se veut avant tout festive et ludique ! Son objectif : Initier les enfants (de 6 à 17 ans) aux joies du trail, sur des parcours pensés pour eux. Les 3 courses proposées ne sont pas COMPÉTITIVES : Pas de chrono, mais de l'ambiance : déguisements vivement souhaités ! Chaque apprenti traileur sera récompensé pour son effort ! Comme il pourra aussi profiter d'un ravito, et des animations prévues sur le parcours : un passage dans l'eau est envisagé si la météo le permet.

Détails des 3 courses :

- 1) Le p'tit Newet : Réservé aux « moins de 10 ans » (possibilité d'être accompagné d'un adulte) : Une boucle de 900m. Départ à 11h.
- 2) La ronde de Hatrelles : Pour « les 10-14 ans » : Une boucle de 1500m. 20d+. Départ à 11h20.
- 3) L'enfer des Kids : Pour les « plus de 14 ans » : boucle de 2900m, avec 90d+. Départ à 11h45.

Inscriptions en ligne : 3€

Inscriptions sur place : 5€ il sera possible de s'inscrire une heure avant le départ de chaque course

Pas de certificat médical exigé, mais une décharge à compléter (sur le site "le dossard")

Chaque préinscrit aura son dossard nominatif

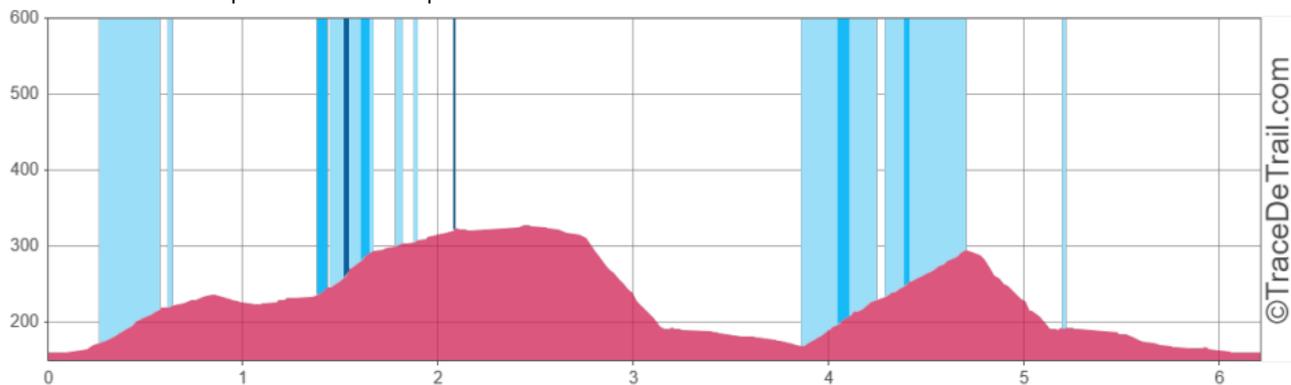
Article 2 : Information sur les risques encourus

Ardennes Méga Trail (AMT) et Supr'AMT.

Parcours AMT.

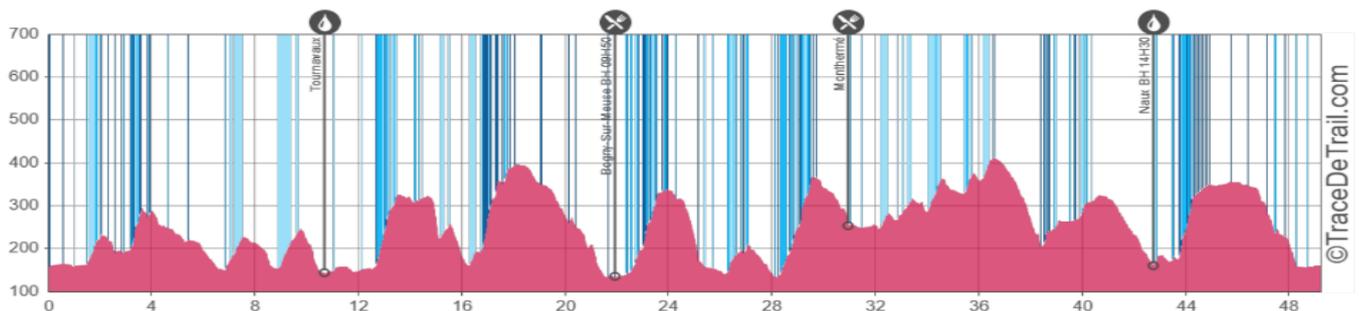


Parcours de la boucle Supr'AMT de 6.5 km à parcourir 3 fois.



- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que l'Ardennes Méga Trail est un Ultra-Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. De larges secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, les échelles, etc. Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. Les participants auront la possibilité de déposer un sac d'allègement sur la base de la Petite Commune au 43^{ème} Km.

Roc La Tour (RLT)



- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que le Roc La Tour est un Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs

rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. **Il n'y a pas de sac d'allègement.**

Le Saut Thibault (LST)



- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que le Saut Thibault est un Trail de courte distance à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 10km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Les Crêtes De Semoy (CDS)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que les Crêtes de Semoy est un Trail découverte à dénivelé modéré, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule potentiellement en partie de nuit, il y a des traversées de ruisseaux, de rivière, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 5km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit.



Article 3 : Inscriptions

Les épreuves AMT, SUPR AMT, RLT, LST et CDS sont ouvertes aux coureurs selon les catégories d'âge indiquées en vert dans le tableau ci-dessous, sur présentation d'une licence ou d'un certificat médical de moins d'un an.

Courses ouvertes aux coureurs des catégories suivantes														
Course	Distance Km	D+ mètres	Km-Effort	Catégorie du Trail	Baby Athé	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir	Sénior	Master	
					BB (U7) 2018	PO (U10) 2013-2014	BE (U14) 2011-2012	MI (U16) 2009-2010	CA (U18) 2007-2008	JU (U20) 2005-2006	ES (U23) 2002-2024	SE 1990-2001	MA 1989 et avant	<== Codes FFA <== Années <== Ages
AMT	85	4000	125	L	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
RLT	49	2100	70	S	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
LST	26	1200	38	XS	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
CDS	13	500	18	XXS	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
L'enfer Kids	2,9	90	3,8	Kids	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
La Ronde de Hatrelles	1,5	20	1,7	Kids	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Le p'tit Newet	0,9	0	0,9	Kids	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	

Sources : <https://www2.trailpei.run/technique/categories-age/>

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- Ou pour les non licenciés et les licenciés FFCO, FFPM ou FF Tri un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Un [certificat médical](#) est téléchargeable sur le site internet de l'Ardennes Méga Trail : www.ardennes-megatrail.com

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, et ce, même si le coureur se sent en parfaite condition physique. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé, d'autant plus si le coureur a 40 ans ou plus.

ATTENTION :

Conformément à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** » ou « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ».

Les participants étrangers sont tenus de fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni **une traduction en français**.

Le [certificat médical](#) ou la photocopie de licence doit être impérativement inséré lors de votre inscription. A défaut, l'inscription ne pourra pas être finalisée en vue de sa validation.

Tarifification :

Les inscriptions se font uniquement en ligne* à partir du site Internet de l'Ardennes Méga Trail : <http://www.ardennes-megatrail.com/> *(A l'exception des 3 courses de l'AMT Kids qui permettront une inscription sur place également)

Les paiements se font en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Un accusé de réception est envoyé par mail ; vous pouvez aussi vérifier la validité de votre inscription à partir du site Internet. www.ardennes-megatrail.com.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf cas exceptionnels (cf. article 8 : Annulation). Les transferts d'inscriptions sont autorisés sous certaines conditions, procédures détaillées sur la plateforme d'inscription. Toutes rétrocessions en dehors de cette procédure est interdite. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Période de l'année 2024	Egibilité de l'inscription à ce prix	CDS	LST	RLT	AMT	3 courses AMT Kids
Du 1er janvier à 09h00 au 23 mars 2024 à 23h59	Les 100 premiers dossards de chaque course	15,00 €	30,00 €	48,00 €	86,00 €	
Du 1er janvier à 09h00 au 23 mars 2024 à 23h59	Tous coureurs à partir du 101ème dossard	17,00 €	32,00 €	52,00 €	92,00 €	
Du 24 mars au 30 avril à 23h59	Tous coureurs	20,00 €	35,00 €	60,00 €	100,00 €	3,00 €
Du 01 mai au 31 mai à 23h59	Tous coureurs	22,00 €	40,00 €	65,00 €	110,00 €	
Du 01 juin au 16 juin à 23h59	Tous coureurs	25,00 €	45,00 €	75,00 €	120,00 €	
Le 29 juin inscription sur place	Uniquement les Kids	X	X	X	X	5,00 €

Article 4 : Remise de dossard, horaires départ et podiums, et barrières horaires

Pour les coureurs Ardennais, les remises des dossards s'effectueront dans le magasin DECATHLON CHARLEVILLE-MEZIERES, 55 Route de Prix, 08000 Charleville-Mézières

Samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 18h45.

Lundi 24 juin 2024 de 12h00 à 14h00 et de 16h45 à 18h45.

Mardi 25 juin 2024 de 12h00 à 14h00 et de 16h45 à 18h45.

Mercredi 26 juin 2024 de 09h00 à 18h45.

Jeudi 27 juin 2024 de 12h00 à 14h00 et de 16h45 à 18h45.

Toutefois, pour celles ou ceux en provenance des départements limitrophes des Ardennes ou de l'Étranger, une remise des dossards aura lieu sur la base des HAUTES RIVIERES (Newet, salle Elie Badré) selon les créneaux horaires suivant :

Vendredi 28 juin 2024 : 16h00 à 22h30

Samedi 29 juin 2024 : 4h00 à 04h55 et de 5h10 à 5h45.

Attention, plus aucun dossard ne sera délivré 15 minutes avant le départ des courses.

Pour rappel, les départs de toutes les courses se dérouleront sur la base sportive de Newet à Les Hautes-Rivières 08800 (les organisateurs se réservent le droit de décaler les heures de départ)

Courses adultes.

- Heure de départ du LST le vendredi 28 juin 2024 : 19H00
- Heure de départ de la CDS le vendredi 28 juin 2024 : 20H00
- Heure de départ de l'AMT le samedi 29 juin 2024 : 05H00
- Heure de départ du RLT le samedi 29 juin 2024 : 06H00

Courses jeunes.

- Heure de départ Le p'tit Newet le samedi 29 juin 2024 : 11H00

- Heure de départ La ronde des Hatrelles le samedi 29 juin 2024 : 11H20
- Heure de départ de L'enfer des Kids le samedi 29 juin 2024 : 11H45

Les coureurs devront se munir d'une pièce d'identité et de leur téléphone portable, pour un contrôle du numéro, lors de la remise du dossard. Toutefois, le retrait des dossards par une tierce personne sera possible sous présentation de la pièce d'identité du concurrent.

Les barrières horaires notées dans le tableau ci-dessous, s'appliquent aux sorties des aires de ravitaillement ; tout coureur hors délais sera mis hors course.

TABLEAU TEMPS DE PASSAGE PREMIER ET DERNIER DE CHAQUE COURSE AVEC LES BARRIERES HORAIRES

Points de Contrôle	CDS 28/06			LST 28/06			RLT 29/06			AMT 29/06		
	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier	KM	Passage 1er	Barrière Horaire / Passage Dernier
Départ	0		20h00	0		19h00	0		6h00	0		05h00
Tournavaux							11	5h02	8h26	11	06h00	7h30
Bogny							22	8h05	10h50	22	07h15	9h50
Deville										27,5	07h50	11h00
Laifour										36	08h45	13h00
Petite Commune										42,5	09h25	14h30
Monthermé							31,5	08h57	13h05	53,5	10h40	16h45
Naux	7	20h30	22h35	7	19h35	20h35	43,5	10h06	15h30	65,5	11h55	19h30
Linchamps				15	20h15	22h00				73,5	12h50	21h15
Arrivée	13	21h01	23h30	26	21h10	00h45	49	10h40	17h00	85	14h10	00h15
SUPR'AMT												
Arrivée AMT		85	14h10			19h						
Arrivée Tour 1		91,5	14h56			20h18						
Arrivée Tour 2		98	15h39			21h36						
Arrivée Tour 3		105	16h25			23h						

En blanc : Temps de passage prévisionnel

En rouge : Barrière Horaire synonyme d'arrêt de la course

Les concurrents hors délais ou mis hors course qui poursuivraient leur progression au-delà de ces barrières horaires, le feraient **hors-course et sous leur propre responsabilité.**

En cas de d'intempéries ou de demandes des autorités, un parcours de replis pourrait être proposé aux coureurs.

PODIUMS :

- CDS vendredi 28 juin 2024 à partir de 22h00 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- LST vendredi 28 juin 2024 à partir de 22h30 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- RLT samedi 29 juin 2024 à partir de 13h30 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- AMT samedi 29 juin 2024 à partir de 18h00 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- Supr'AMT une récompense spéciale pour tous les finishers mais pas de podium
- AMT Kids un souvenir à chaque participant.

Article 5 : Sécurité course

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, utiliser les trottoirs et les passages piétons etc. Le coureur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- Les secours seront assurés par des secouristes, médecins. Des liaisons radio seront mises en place.

- Il est vivement conseillé à tout coureur recevant un traitement médical, d'en informer l'organisation, afin d'optimiser une éventuelle intervention des secours, surtout en cas de diabète, d'allergie, de maladie cardiaque et de l'appareil circulatoire et notamment de traitement anticoagulant ...

- Des pointages seront effectués tout le long du parcours.

- Le dossard devra être porté de façon visible (afin de faciliter les pointages). Des sanctions pourront être appliquées aux coureurs qui ne respecteraient pas ces consignes.

- Un coureur se doit de porter assistance à toute personne rencontrée en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent en être informés immédiatement.

- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont obligatoires. La fourniture par l'organisation du n° d'appel du PC sécurité de la course permettra de communiquer aisément en cas de problème.
- Chaque coureur possédera au dos de son dossard, l'ensemble des numéros d'urgence ou nécessaires à l'organisation
- Des postes de secours sont implantés sur le parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.
- Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Article 6 : Ravitaillement & Assurances

<p>AMT :</p> <p>8 ravitaillements Dont 4 solides et 4 en eau + Arrivée</p>	<p>RLT :</p> <p>4 ravitaillements Dont 2 solides et 2 en eau + Arrivée</p>
<p>LST :</p> <p>2 ravitaillements Dont 1 solide et 1 en eau + Arrivée</p>	<p>CDS :</p> <p>1 ravitaillement En eau + Arrivée</p>

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée. En cas de refus de présentation du matériel, le coureur sera mis hors course.

L'absence d'un des matériels listés dans l'article 7, (exceptée la frontale) entraînera une pénalité de 1h.

L'absence de la frontale ou d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à court de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre le prochain ravitaillement ou la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Le port d'une tenue de course adaptée à la météo et de chaussures course running type trail fermées est obligatoire.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de vérifier les conditions de régularité de la course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. A ce titre, il faut noter que pour la réussite de ce type d'épreuve individuelle, **une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie sont indispensables.**

Gobelets, afin de limiter la quantité de déchets, et ainsi préserver l'environnement, aucun gobelet ne sera fourni lors des ravitaillements des 4 courses : AMT, RLT, LST, CDS. Chaque participant doit apporter et transporter son propre gobelet.

Sac d'arrivée, les coureurs ont la possibilité de laisser un sac avec change et nécessaire de douche avant le départ avec l'étiquette fournie par l'organisation comportant le numéro de dossard. Ce sac pourra être récupéré par son propriétaire, à l'arrivée, contre la présentation de son dossard.

Sac d'allègement, sur la seule course de l'AMT : l'organisation permet aux coureurs de déposer un sac d'allègement qui sera acheminé au ravitaillement de la petite commune. Pour cela le coureur devra déposer son sac au camion qui sera stationné sur la base et cela jusqu'à 15 mn avant le départ. Le coureur devra apposer sur ce sac l'étiquette fournie par l'organisation avec son numéro de dossard. Il n'est pas possible de se délester de ses bâtons.

Toutes les **assistances extérieures** (alimentaires, accompagnateurs ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course, sous peine de disqualification, notamment : dépose de bouteilles et de nourritures sur le parcours, achat de denrées alimentaires dans les villages traversés, ravitaillement sauvage dans les coffres de voitures, etc... L'assistance extérieure est aussi interdite sur les aires de ravitaillement à l'exception de la zone d'assistance de la Petite Commune.

Zone d'assistance de la Petite Commune : cette zone est située à mi-parcours de l'AMT sur le ravitaillement de la Petite Commune. Elle permet à chaque coureur :

- de se ravitailler (ravitaillement fourni par l'organisation ou tiré du sac)
- de se changer (sac de délestage donné en amont à l'organisation)
- de changer de matériel
- de se soigner (poste de secours sur place)
- d'être assisté d'un proche (Un seul accompagnant par coureur)

Article 7 : Équipement obligatoire

Ardennes Méga Trail (AMT et SUPR'AMT)

- Un gobelet.
- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une batterie ou frontale de secours
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5litres d'eau au départ de la course

Roc La Tour (RLT)

- Un gobelet.
- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie.
- Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5litres d'eau au départ de la course

Le Saut Thibault (LST)

- Un gobelet.
- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 10 km en totale autonomie alimentaire.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- 0.5 litres d'eau au départ de la course
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est obligatoire, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.

Crêtes De Semoy (CDS)

- Un gobelet
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 0,5 litres d'eau au départ de la course
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est obligatoire, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- Une réserve alimentaire pour au moins 5 km

Article 8 : Annulation

L'annulation de l'inscription et le remboursement n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint, son partenaire ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

- Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation par écrit (courrier ou mail, adresses sur le site de l'événement) et munies d'un document justifiant que le coureur est bien dans une des situations autorisant l'annulation.

-En cas d'annulation de l'événement par l'organisation, des frais de dossier de 10€, les dons et les plateaux repas seront conservés par l'organisation.

Article 9 : Nombre de coureurs

Le nombre maximal de coureurs est de 2500 sur l'ensemble des 4 courses.

Article 10 : Antidopage

Les participants aux 4 courses : AMT, RLT, LST et CDS, s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11 : Ethique de la course – Eco citoyenneté

En s'inscrivant à l'une des 4 courses : AMT, RLT, LST et CDS, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique des courses. L'événement Ardennes Méga Trail se veut respectueux de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. Evitez le gaspillage et le sur-emballage (alimentaire, papier et équipement).

Des contrôles seront réalisés en course pour assurer le respect de ces différents points. Les arbitres seront habilités à procéder à une pénalité de 1h pour une première infraction à ces règles, et à l'exclusion du coureur en cas de récidive.

Certains passages traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Le respect de ces propriétés privées et de leur propriétaire est une exigence absolue.

Les coureurs s'assureront que leur véhicule et ceux des personnes les accompagnant ne causent pas de dommages à la végétation ni de gêne aux autres usagers de la voirie. Merci de privilégier le covoiturage.

Respecter le balisage des parkings, les informations détaillées seront disponibles sur notre site. La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents. Toute tricherie caractérisée sera passible d'une exclusion immédiate de la course.

Ce point inclut bien évidemment le respect intégral du parcours balisé. Respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs afin de respecter les sites traversés (faune et flore). En outre, tout coureur est tenu d'assurer en priorité l'assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie...). Selon les circonstances et en cas d'estimation fiable, le

temps pris par le concurrent pour porter secours à un autre coureur pourra être décompté de son temps final, sur sa demande et après enquête et accord de la direction de course.

Article 12 : Classements et récompenses

Pour chacune des 4 courses : AMT, RLT, LST et CDS, pour les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée dans le respect des différentes barrières horaires, il sera procédé aux classements de toutes les catégories.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements de chaque course.

- Scratch Hommes,
- Scratch Femmes.

Un lot participant sera remis à chaque coureurs pour chacune des courses (AMT, RLT, LST et CDS)

Un lot finisher sera remis aux coureurs ayant terminé l'une des course RLT, l'AMT ou la SUPR'AMT

Une récompense sera remise à chaque apprenti traileurs sur les courses AMT'KIDS

Aucune récompense en argent ne sera délivrée.

2 trophées seront également remis :

- Le trophée Stéphane LAIDIE récompensant le 1er Ardennais* au classement scratch de l'AMT.
- Le trophée Jean-Claude SANT récompensant la 1ère Ardennaise* au classement scratch de l'AMT.

* résidant dans les Ardennes (l'adresse précisée lors de l'inscription faisant foi).

Les temps et classements finaux complets seront disponibles sur la ligne d'arrivée et au plus tard le lendemain avant 18H00 sur le site internet de la course.

Article 13 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de AIAC Courtage.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégaée.

Article 14 : Pénalités et disqualification

PENALITES :

- 15 min pour non-utilisation des trottoirs et des passages piétons
- 15 min pour dossard non lisible
- 1h pour jet de détritrus sur le parcours et incivilité en général
- 1h pour absence d'1 matériel obligatoire
- 2h si non présentation du téléphone en état de marche.
- 2h pour assistance alimentaire externe

DISQUALIFICATION :

- Non-assistance à un coureur en difficulté.
- Non présentation de réserve alimentaire suffisante pour rejoindre le prochain ravitaillement ou la ligne d'arrivée.
- Non-respect du parcours.

- Absence de la frontale.
- Absence d'au moins 2 matériels obligatoires
- Dopage
- Non soumission à l'examen d'un médecin sur la course ou refus d'appliquer sa décision.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.

Les médecins pourront mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Seul le médecin responsable est habilité à prendre cette décision. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Information FFA : Tous les moyens d'aide à l'athlète sont interdits et passibles de disqualification (écouteurs sous toutes ses formes, et autres technologies, chien, etc.)

ABANDON :

En cas d'abandon le coureur devra rejoindre par ses propres moyens la zone de ravitaillement la plus proche, signaler son abandon au responsable de la zone et appeler la cellule abandon au numéro figurant sur le dossard. Le rapatriement des coureurs vers la base se fera par des navettes de l'organisation à la fin des barrières horaires.

Pour éviter des recherches de coureurs inutiles par le service de secours et pour des raisons de sécurité, nous comptons sur vous pour respecter cette règle.

Article 15 : Modification du parcours, ou barrières horaires et annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs des 4 courses: AMT, RLT, LST et CDS ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires, la FFA, les médias à utiliser et à diffuser le classement de la course, informations personnelles, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.

Version du 23 décembre 2023.